

**RECONNAITRE LES HABITANTS POUR CONSTRUIRE DES
VILLES CAPABLES DE FUTUR**
*Cesare Ottolini**

Les données de l'exclusion urbaine

Difficile à croire que l'air des villes rend libres.

Domage, les données parlent assez cruellement¹: l'on estime que, actuellement, 1,6 milliards de personnes sont sans abri ou mal logés, dont le 70% sont des femmes ; entre 30 et 70 millions d'enfants vivent dans la rue ; 1,7 milliards n'ont pas accès à l'eau potable ; 3,3 milliards n'ont pas des services sanitaires ; les réfugiés sont de centaines de millions, soit empêchés par certains Etats de rentrer chez soi, soit délogés de leurs territoires à cause de l'occupation étrangère (Palestine, Kurdistan, Tibet, etc.), ou bien pour laisser la place à des megaprojets de développement économique.

Singulièrement, la Déclaration finale de Istanbul+5, l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Agenda Habitat (UNGASS, New York, 6-8 juin 2001)², affirme que l'offre inadéquate de logements est à rechercher dans les obstacles qui empêcheraient le fonctionnement des marchés immobiliers et fonciers, puis que l'on regrette que beaucoup de pays n'aient pas profité suffisamment du marché. Compte tenu que le marché immobilier n'a jamais fonctionné si bien et que les profits réalisés n'ont jamais été autant élevés qu'aujourd'hui, ce même marché quand a-t-il pu offrir des logements aux familles défavorisées ? D'autre part, ne c'est ce même marché à empêcher les pays de pourvoir à leurs besoins financiers dans le domaine du logement social et de l'aménagement urbain ?

Cette confiance aveugle dans les marchés est à la base du recul des responsabilités accordées aux politiques publiques: la participation sociale et le rôle des pouvoirs locaux sont limités, le 0,7% du PNB pour l'aide au développement est laissé au bon cœur des gouvernements, etc.

D'autre part, cette aggravation de l'exclusion urbaine démontre que bien des pays, soit développés soit du troisième monde, enfreignent le Pacte International sur les Droits économiques, sociaux et culturels³. S'il semble

* *Coordinateur de Habitat International Coalition, Août 2001*

¹ UNCHS (Habitat) (2001), *Cities in a globalizing World, Global Report on Human Settlements 2001*, UK et USA.

² Info en ligne dans www.istanbul5.org

³ Voir l'intervention de Miloon Kothary, Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Droit au Logement cliquant sur www.habitants.org (Human & Habitat

normal parler d'exclusion du logement dans les PVD, il faut rappeler qu'en Europe il y a quelque 3 millions de sans abri et entre 15 et 18 millions de personnes mal logées, alors qu'aux Etats Unis l'on estime un nombre de homeless équivalent, dont quelque 270.000 sont les vétérans de guerre⁴.

L'approche juridique

Face à cette situation, il y a une pluralité d'approches menés par les divers sujets concernés, notamment par les associations d'habitants et leurs réseaux, les pouvoirs locaux, les ong et les professionnels de l'urbain, les institutions internationales.

Serait-il possible prétendre des politiques d'inclusion par la voie juridique ?

Il existe des juridictions internationales et, entre autres, un Comité des Nations Unies sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels chargé d'examiner le respect de ces droits. Mais, comme il manque un Protocole qui établit les procédures de dénonciation, les plaignants ne peuvent pas demander satisfaction juridique.

D'autre part, le respect du droit au logement ne peut être demandé par cette voie non plus au niveau régional. Pas question pour ce qui concerne le NAFTA, totalement penché sur la libéralisation des marchés en Amérique. L'Union Européenne aussi est faible à ce point de vue, car le Traité de l'Union ne prévoit pas cette compétence.

Néanmoins, les associations d'habitants et les ong, notamment Habitat International Coalition-HIC, ont développé⁵ l'approche juridique à partir de la reconnaissance de l'universalité des droits pour arriver à demander la possibilité du recours en justice. N'avoir pas accès à un logement est en effet une violation de la vie privée (outre que d'autres droits fondamentaux) et ne pas adopter des mesures pour donner des solutions, ou engendrer de nouvelles violations (des évictions dues à la construction de barrages ou à la privatisation des

Rights without Boundaries).

⁴ Pour l'Europe, voire FEANTSA, info en ligne cliquant sur www.feantsa.org/; pour les Etats Unis voire Circle of Friends for American Veterans info en ligne cliquant sur www.vetsvision.org.

⁵ Voir l'activité du Comité HIC pour le Droit au Logement et à la Terre et celle là du COHRE dans www.cohre.org

logements sociaux, etc.) constitue un traitement inhumain ou dégradant équivalent à la torture. Pour ces raisons, ces violations devraient être soumises (entre autres) à la Cour Pénale Internationale afin d'obtenir la sanction liée au non-respect du droit, mais aussi la réparation pour le dommage causé à la charge des Etats ou des sujets coupables. Cette approche va à l'encontre de la ligne de déresponsabilisation des Etats face à leurs obligations internationales, puis des sociétés transnationales, qui prévaut aux Nations Unies depuis quelques années, ce qui culmina en juillet 2000 avec le *Global Compact*⁶.

Il faut d'autre part rappeler qu'il s'agit d'une des conséquences des processus de la globalisation libériste visant le transfert du pouvoir des organismes démocratiques à d'autres a-démocratiques et techniques (OMC, FMI, NATO, etc.).

Ces processus ne sont pas accomplis, soit parce qu'il y a une mobilisation croissante du mouvement antiglobalisation qu'oppose ses idées et ses propositions à la pensée unique du marché⁷, soit grâce aux contre tendances présentes même au sein des organismes internationaux.

A ce propos, il faut rappeler que 35 des 256 paragraphes de la Déclaration d'Istanbul et de l'Agenda Habitat font référence aux droits humains. Encore, il est remarquable la première Consultation interagencies (UNCHS, OHCHR, UNICEF, UNESCO, Banque Mondiale, etc.) sur le droit au logement, organisée par les Nations Unies en novembre 2000 en préparation de Istanbul+5, à laquelle a été invitée la société civile.

Malgré ces avant-propos, notamment sous les pressions des Etats Unis, la notion du droit au logement a été complètement effacée de la Déclaration finale de *Istanbul+5*, risquant ainsi d'affaiblir encore plus les Conventions internationales sur les droits humains.

Quand même, les réseaux internationaux utilisent cette approche pour avoir plus de légitimité dans leurs batailles : présentent des rapports alternatifs au Comité des Droits des Nations

⁶ CETIM-AAJ (2001). *Les activités des sociétés transnationales et la nécessité de leur encadrement juridique*. Séminaire, Celigny, Suisse. En ligne cliquant www.globenet.org/aitec/chantiers/mondialisation/multinationales/seminairecetim.htm

⁷ Ottolini C. (2001) *The Days of Genoa and the Future. They are only 8, We are 6 billions*. En ligne dans www.habitants.org (Library)

Unies ; requièrent le recours en justice au niveau international et régional⁸ pour sanctionner les violations de ce droit; organisent la formation des associations à l'usage des instruments légaux internationaux.

D'autres approches onusiennes

Aux données cruelles ci-dessus, il faut ajouter l'incessant tremblement de terre social provoqué par l'insécurité d'occupation qui affecte une grande partie de l'humanité pauvre et exclue. S'il est vrai que entre le 30 et le 60% des habitants des villes des PVD vivent dans des établissements irréguliers soumis sans cesse au danger d'éviction violente⁹, il faut rappeler aussi la question du genre, ce qui empêche aux femmes soit d'être propriétaires dans beaucoup de pays, soit affaiblit leur statut d'occupation notamment en cas de transmission héritière¹⁰.

La *Campagne Globale pour la Sécurité Foncière et Résidentielle*¹¹, lancée en 2000 par UNCHS (Habitat) suite aux engagements pris lors de Istanbul II, est-elle en train d'obtenir le but d'améliorer ces conditions de départ ?

Serait-il possible favoriser par cette voie la promotion du droit au logement en combattant les évictions illégales et en soutenant des politiques durables, notamment les réformes foncières ?

Les centaines de millions de personnes qui vivent posées sur les grandes propriétés, parfois squattant, réussiront-ils à améliorer leurs statuts d'occupation d'ici l'an 2015 si elles sont encore considérées comme des modernes *âmes mortes*, non pas des sujets actifs et porteurs de droits ?

⁸ Voir l'Appel de HIC pour l'introduction du Droit au logement dans la Charte Européenne des Droits Fondamentaux dans www.habitants.org

⁹ Durand-Lasserve A. et Clerc, Valerie (1996). *Regularization and integration of irregular settlements: lessons from experiences*. Urban Management Programme, Working Paper Series n. 6, UNDP/UNCHS/World Bank-UMP, Nairobi.

¹⁰ Voir Women and Habitat Programme chez UNCHS (Habitat) dans www.unchs.org et l'activité du Woman and Shelter Committee de HIC dans www.redmujer.org.ar/

¹¹ Voir info en ligne dans www.unchs.org/tenure

Les indicateurs urbains pour le monitoring de cette Campagne¹², montreront-ils des véritables progrès, le monitoring sera-t-il encore effectué par des institutions soucieuses de démontrer en tout cas des progrès ?

Les *meilleures pratiques*, puis les échanges d'expériences, parviendront-ils à donner des réponses qualitatives et quantitatives efficaces, si elles ne seront pas suivies des politiques publiques durables ?

Pour l'instant, il faut donc remarquer le pas en arrière fait par Istanbul+5 malgré les engagements pris à Istanbul¹³. Il reste en effet sans réponse la demande d'obtenir des *Guidelines for Populations Relocations*, ce qui auraient pu donner des règles pour empêcher du moins les évictions illégales et inhumaines.

D'autre part, cette Campagne résulte affaiblie à cause de sa séparation de l'autre, la Campagne pour la *Good Urban Governance*¹⁴.

Alors que la *Security of Tenure* concerne seulement la régulation des marchés pour en limiter les actions négatives, la *Good Urban Governance* non plus ne prévoit pas des obligations positives à charge des gouvernements.

D'autre part, alors que le Programme *Cities without Slums*¹⁵ devrait améliorer le cadre de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles d'ici l'an 2020, toujours l'UNGASS a refusé d'introduire la moindre précision concernant les étapes de son

¹² Voir info en ligne dans www.unchs.org/tenure/Indicators/STIdrs.html

¹³ Agenda Habitat :

Chapitre III : Engagements

Nous (les États) nous engageons en outre :

...

Par 40 n) A protéger toutes les personnes contre les expulsions forcées qui sont contraire à la loi, et à leur assurer une protection juridique et un droit à réparation à la suite de telles expulsions, en tenant compte des droits de l'homme ; quand les expulsions sont inévitables, à veiller, selon qu'il convient, à ce que d'autres solutions acceptables soient trouvées.

¹⁴ Marcuse P. (2001). *A Sow's Ear or a Silk Pursue ?*, paper pour Urbanizing World and UN Human Habitat II, Columbia University, New York, en ligne dans www.habitants.org (Library)

¹⁵ Voir info en ligne dans www.unchs.org

exécution. La proposition de HIC, défendue par l'Union Européenne, de rendre plus contraignant l'allocation du 0,7% du PNB pour l'aide au développement, puis de prévoir en 2006 une étape de vérification (du moins 10 millions de logements) est rejetée.

Le chemin onusien est encore long et il risquerait de devenir une piste sans issue s'il ne réussissait pas à sortir de certaines logiques onusiennes qui découragent la participation des habitants.

La construction d'un nouveau partenariat

Il semble donc incontournable parcourir aussi d'autres pistes, en suivant notamment la tendance alternative des mouvements antiglobalisation qui commence à prendre allure, ce qui est bien représentée par Porto Alegre avec son Forum Social mondial¹⁶ et par le budget participatif.

Cette ville indique désormais une volonté de la gauche de donner des réponses démocratiques au risque des mairies d'être écrasées dans le conflit qui se produit entre les décisions prises de l'extérieur, leur autonomie sans des ressources économiques suffisantes, et les revendications des habitants.

Après quelque quinze ans les budgets participatifs concernent plus de 140 villes au Brésil, mais il commence à faire école aussi à l'étranger¹⁷. Ce mécanisme démocratique, au moyens duquel les habitants décident les priorités des politiques locales, commence à occuper une place importante aussi au niveau mondial parce qu'il promeut un partenariat sur bases d'égalité entre les associations et les pouvoirs locaux.

Le conflit et la démocratie sont donc considérés des atouts qui favorisent soit l'expérimentation des nouvelles politiques publiques, soit la citoyenneté active qui est à la base de l'inclusion.

Le processus d'unification entre les grands réseaux internationaux des pouvoirs locaux, puis le Comité des Mairies issu de la Déclaration de Venise¹⁸ mettrons-ils en valeur ces expériences jusqu'à promouvoir des politiques publiques durables en contre tendance à leur transformation entrepreneuriale ?

Serait-il capable ce processus de valoriser l'activité et l'expérience de la société civile, soit de s'opposer à la subsidiarité mendicante à laquelle sont

¹⁶ Info en ligne dans www.forumsocialmundial.org.br/

¹⁷ Cabannes Y (2001). *De la déclinaison comme un art municipal. Villes en développement*, n. 52, ISTE, Paris. Info en ligne dans www.pgualc.org

¹⁸ Info en ligne dans www.unchs.org/press2000/Venicedec.htm

contraintes les ong qui réalisent des politiques abandonnées par les pouvoirs publics ?

(ajouter ici l'encadré ci-dessous concernant la Coopérative Coralli)

La globalisation des marchés immobiliers et fonciers, deviendra-t-elle la base d'une nouvelle exclusion urbaine, ou bien il commence à s'entrevoir un partenariat habitants-pouvoirs locaux capable de soutenir des plate-formes alternatives devant les pouvoirs forts ?

Par exemple, comment maîtriser démocratiquement les priorités du budget communal, face à la Banque Mondiale plutôt qu'aux Fonds de retraite, en échange d'investissements dans le logement social ? En prévoyant de rendre les emprunts avec les ressources résultantes de la privatisation des logements, ou grâce à une combinaison entre la taxation sur le foncier/immobilier vacant pour spéculation et l'autoconstruction ?

Quant aux associations d'habitants, elles commencent à prendre conscience de ces défis, parfois à participer à plein titre à ces processus.

Comme il le souligne la Déclaration de Salvador¹⁹, il s'agit de respecter les temps et les rythmes des quartiers populaires plutôt que les chronomètres imposés d'en dehors.

Des réseaux solidaires

C'est pourquoi l'attention portée à l'organisation des ses propres échéances, soit les échanges d'expériences, le support à la solidarité, l'élaboration de politiques alternatives réalisées par les sujets directement concernés.

Justement dans ce créneau se situe l'idée de l'*Assemblée mondiale des habitants*²⁰, lancée par Habitat International Coalition-HIC, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme et la Faculté d'Architecture de Venezuela. Surgie lors de Habitat II, cette proposition favorise des réunions nationales et régionales avec la présence de milliers d'habitants. En Amérique Latine plutôt qu'en Europe, passant par l'Afrique, les gens qui construisent les villes, les locataires, les sans abri et leurs associations, prennent la parole dans les forum, transformant parfois des échéances institutionnelles en confrontations directes avec les contreparties publiques.

¹⁹ Info en ligne dans www.habitants.org (Library)

²⁰ Les textes concernant ces Assemblées, puis les Chartes, sont en ligne dans www.habitants.org et dans www.laneta.apc.org/hic-al

A Paris par exemple, les *Rencontres européennes pour le droit au logement* sont accompagnées par le squat d'un immeuble vacant et par un rendez-vous officiel avec les ministres européens du logement.

En revanche, les associations d'habitants et les Ong africaines réunies en Namibie lors de *Africité* élaborent une *Charte du partenariat* avec les élus locaux.

Finalement, quelque 400 personnes, en provenance de plus de 30 pays des quatre continents se rencontrent en octobre 2000 à Mexico D.F. pour arguer des stratégies populaires, nécessaires et possibles, pour faire face aux effets de la globalisation dans l'urbain. Probablement c'est la première fois qu'une telle réunion a lieu, alors que, dans la plus partie des cas, ces débats sont apanage des expertes et des professionnels de l'urbain. Les ateliers thématiques concernent l'idéal collectif, la déclinaison de la ville voulue (démocratique, inclusive, éducatrice, sûre, durable, productive, salubre), la dimension de genre. Pas facile, mais les différents horizons culturels sont des mines de données et produisent des analyses claires, même autocritiques, vécues directement, puis des propositions concrètes à suivre. Notamment, cette Assemblée se révèle le vrai pilier-habitants préalable à l'*Assemblée mondiale pour un monde responsable, pluriel et solidaire*²¹ qui réunira à Lille en décembre 2001 des représentants de tous les milieux des quatre continents.

Entre autres, il est décidé la consolidation d'un réseau global d'habitants en connexion avec les mouvements antiglobalisation, via la participation à des échéances nationales, régionales et globales, la constitution d'un secrétariat à Mexico D.F., l'utilisation de l'Internet pour favoriser les échanges et la solidarité internationale²². Les présences de HIC en octobre 2000 à *El Grito de los Escluidos* à New York, d'après à la manifestation de Nice pour exiger l'Europe des droits, au Forum Social de Porto Alegre, à la mobilisation de Québec contre le NAFTA jusqu'à celle là de Gênes contre le G8, et encore d'autres, tissent ce fil rouge.

Questions à débattre partout

²¹ Info en ligne dans www.echo.org

²² Pour plus d'information concernant le digital divide associatif voire : Ottolini, C. (2001). *Resident's associations and information communication technologies: a suggested approach to international action-research. Development in Practice*, 11/2 & 3. GB: Oxfam. En ligne dans www.habitants.org (Library).

L'exclusion du logement affecte les sujets pauvres un peu partout, de plus en plus à cause des processus de globalisation. C'est pourquoi une stratégie transnationale se révèle nécessaire, agréée et activée par tous les sujets concernés, puis des instruments financiers adaptés.

A ce propos, il faudrait commencer à donner quelques réponses aux problèmes soulevés par les corrélations entre le développement et les migrations.

- Notamment, il est vrai que certains investissements dans le PVD provoquent des vagues migratoires, puis que l'urbanisation semble une des conséquences non éliminables du développement. Alors pourquoi ne pas prévoir d'allouer une partie du 0,7% des aides au Tiers monde pour des politiques publiques du logement dans ces pays là? Evidemment sans les contraintes dont sont capables le FMI et la Banque Mondiale.
- Compte tenu du débat concernant la taxation des transactions financières internationales, pourquoi ne pas revendiquer une place aux politiques urbaines? Il semble nécessaire de préciser qu'une partie des 100 milliards de US \$/an qui dériveraient de la *Tobin tax*, devrait contribuer à résoudre la question du logement.
- Comment faire en sorte de balancer le nombre croissant des sans-abri avec la quantité scandaleuse de logements inoccupés, puis pour refroidir la flambée des prix immobiliers? Il semble important commencer à penser à une sorte de *HIC tax* internationale sur l'agiotage du logement. Pourrait être-t-il un des piliers pour une réforme des marchés immobiliers, soutenue d'en haut, mais qui engage soit les associations d'habitants que les pouvoirs locaux?
- Il y a désormais des fonds énormes à la disposition de certains sujets, notamment des syndicats des travailleurs, dérivants des processus de privatisation des politiques des retraites. S'il est vrai que la solidarité devrait se décliner au niveau global, il s'avère incontournable ouvrir une discussion assez franche avec ces sujets pour demander la destination d'une partie de ces fonds de retraite à des politiques de logements sociaux.

Il s'agit évidemment de questions à débattre à de différents niveaux.

Sur le plan onusien, d'ores et déjà il y a la phase préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le Financement pour le Développement²³ (Monterrey, Mexique 18-22 mars 2002). L'Assemblée du Millénaire de l'année passée a décidé que, parmi les six objectifs à obtenir pour le 2015 il

²³ Info en ligne dans www.un.org/esa/ffd/

Il y a l'amélioration du cadre de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles, soit le but du programme « Cities without slums ». Il y a donc un cadre institutionnel intéressant, ou les sujets concernés, des pouvoirs locaux aux ONG et aux associations d'habitants, pourraient demander d'insérer certaines des propositions ci-dessus dans les 87 points à l'ordre du jour.

Il ne faut pas oublier le niveau régional, c'est à dire la construction des nouvelles institutions politiques transnationales.

Notamment, le débat qui devrait conduire en 2004 au nouveau Traité de l'Union Européenne, est la plate-forme sur laquelle revendiquer que le respect du droit au logement devienne un *paramètre de convergence sociale*, puis une des compétences de l'UE aussi.

Sur ce même créneau se situe la contestation du grand marché américain, soit la demande croissante qu'au lieu du NAFTA/ALCA, l'on prenne en compte des politiques sociales au niveau continental.

Encore, il faudrait suivre de plus près les récentes évolutions des pays héritiers de l'OUA, qui ont déclaré leur intérêt à construire un organisme transnational semblable à l'Union Européenne.

De toute évidence, ces questions ne pourront pas être débattues seulement lors des échéances institutionnelles.

Les temps semblent mûrs que les courants alternatifs du mouvement antiglobalisation, dans lesquels l'on retrouve des associations d'habitants, des ONG, des élus locaux, soient les lieux de ces débats, puis la plate-forme de revendications et d'initiatives ?

A suivre, avec tout l'engagement nécessaire pour construire des villes capables de futur, soit des villes inclusives et solidaires.

LA COOPERATIVE CORAUX : LA SOLIDARITE QUI BATIT UN QUARTIER DU FUTUR²⁴

Des avant-propos dans le conflit

La première vague migratoire en Italie à l'exorde des années '90 relance la demande du logement pour les couches sociales à faible revenu. En contre-tendance aux analyses penchées sur la disparition de la question du logement s'appuyant sur la croissant pourcentage de propriétaires, des milliers de personnes sans abri occupent des immeubles dans plusieurs villes. De nouveaux, comme en Italie aux années '60 avec l'arrivée des migrants du sud attirés au nord par le boom économique, l'exclusion du logement devient la base des revendications sociales et politiques. Les réponses institutionnelles sont en retard, puis la société propose quelques solutions. En général, il s'agit de stéréotypes qui visent à donner un abri, tel que les foyers d'accueil expérimentés sans grand succès dans d'autres pays, non pas une intégration dans le contexte.

En s'appuyant sur les échanges d'expériences internationaux favorisés par le Projet Coraux²⁵, l'Unione Inquilini et HIC proposent la constitution d'un outil capable d'activer les sujets directement intéressés. Voici donc naître à Padova la Coopérative Coralli (Coraux), soit une coopérative multiethnique et multiculturelle de logements à propriété collective. Au debout, cette intuition stratégique n'est pas bien comprise par la municipalité et, surtout la droite politique, s'oppose évoquant la création des ghettos. Luttés et lobbying avec la mairie gérée par le centre-gauche emmènent en 1999 à la réalisation d'un premier quartier à Ponterotto.

Un cadre bâti adéquat

18 logements, sur deux étages hors terre, et 3 laboratoires, composent les trois cotés de l'immeuble, puis q'un centre social en est la quatrième. La taille des logements, ainsi que leur qualité, sont adaptés aux familles.

La construction s'ouvre sur une place à l'intérieur d'un plan communal de logements sociaux. Derrière les logements, les jardins en commun fournissent des légumes et des herbes pour tout le monde.

²⁴ Info en ligne dans www.habitants.org (Library)

²⁵ Ottolini C. (1995). *Projet Coraux : vers un réseau européen multiculturel pour le droit au logement, Padova-Paris, FPH*, en ligne dans www.habitants.org (Multicultural City)

Un plan financier adapté

L'Etat donne le 30%, puis il prêt un autre 30 à rembourser à partir de l'année 2029, mais le 40% dérive des membres (épargne, emprunt, autoconstruction)

La sécurité d'occupation donnée par la solidarité

Les membres sont plus que des propriétaires, car ils deviennent des locataires spéciaux étant perpétuel leur droit d'usage, transmissible par-dessus aux héritiers. Voici donc la coopérative, soit une forme solidaire comme troisième voie possible entre le marché et le public.

Un coût du logement supportable

Compte tenu de la participation, du contrôle des locataires le coût final du logement a été abattu moyennement du 30%.

Les « loyers » dépendent des emprunts que chacun, outre que la coopérative, doivent rendre, puis des dépenses de gestion. Donc, plus grand a été la contribution du locataire au debout, moins cher est son loyer. Un appartement de 70 mc. a un loyer moyen de 250 Euros/mois, ce qui se réduit dans le temps.

L'intégration multiculturelle

Au contraire des projets « clefs en main », les logements et l'ensemble ont été discutés par les futurs habitants avec le projeteur. C'est ainsi que les 18 familles, composées par des personnes en provenance de 12 pays des 4 continents, ont réussi à bâtir solidairement un projet concret avec des logements construit sur base des souhaits et de la culture de ses habitants. Les relations avec le reste du quartier sont bien, grâce aux initiatives d'animation et à la présence d'un bon nombre d'enfant qui a contribué à repeupler la zone.

Un partenariat sur bases d'égalités

L'expérience de Ponterotto à été réalisée par les sujets directement concernés, appuyés par leur organisation et avec des racines fortes dans l'international. Grâce au conflit, la proposition a réussi à construire un

partenariat sur bases paritaires avec la municipalité et avec l'entreprise coopérative bâtitrice. Ce projet s'inscrit dans une ligne de lutte pour l'inclusion qui demande l'expérimentation de nouvelles politiques publiques du logement, non pas leur abandon en faveur de la subsidiarité du secteur privé.

Problèmes

Les nouveaux termes de la question du logement, dérivés par les processus de globalisation, requièrent de réponses nouvelles au niveau local, national et international. Notamment, la force d'attraction croissante de l'Europe demande aussi des politiques publiques régionales pour faire face au racisme et à la xénophobie, à la méfiance vers les initiatives indépendantes des habitants, aux difficultés d'accéder au crédit et à la propriété du terrain, à la non reconnaissance de la valeur ajoutée du conflit et de la participation.

Alliance Internationale des Habitants, 2001



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>